



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation

des produits secs et séchés

Soixante-quatrième session

Genève, 5-7 juillet 2017

Rapport de la soixante-quatrième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés**I. Introduction**

1. Le Président de la Section spécialisée, M. Dorian LaFond (États-Unis d'Amérique) a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux représentants.
2. Le chef de la Section de l'accès aux marchés du secrétariat de la CEE, M. Mika Vepsäläinen, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a présenté un nouveau fonctionnaire, M. Korkut Yavuz, qui contribuera aux travaux du secrétariat sur les normes de qualité des produits agricoles. Il a mis l'accent sur le fait que tous les organismes des Nations Unies étaient en train d'aligner leurs travaux sur les objectifs de développement durable (ODD), et a incité la Section spécialisée à réfléchir à la manière dont ses travaux contribuaient à la réalisation des ODD. Il a souligné l'importance de maintenir une étroite collaboration entre la CEE et d'autres organisations internationales, en particulier les comités du Codex Alimentarius. Il a noté que la CEE assistera à la session de la Commission du Codex Alimentarius à la mi-juillet 2017 et participera à un débat sur l'établissement d'un partenariat pour appuyer la réalisation de l'objectif 17 sur la revitalisation des partenariats mondiaux. Il a encouragé la Section spécialisée à engager une réflexion et un débat sur ses travaux futurs, y compris la perspective d'un éventuel élargissement de ses activités afin de répondre à la demande croissante de mesures d'accompagnement et d'appui à la mise en œuvre des normes de la CEE. Dans d'autres sections spécialisées du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), cette démarche a abouti à la création de nouveaux domaines de travail, notamment sur les pertes alimentaires, la traçabilité, les critères de qualité minimum et les codes de bonne pratique.

II. Participation

3. Des représentants des pays ci-après ont participé à la session : Allemagne, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Iran (République islamique d'), et Turquie.



4. Un représentant de l'organisation intergouvernementale ci-après y a également participé : Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.
5. Un représentant de l'organisation non gouvernementale ci-après était également présent : International Nut and Dried Fruit Council (INC).
6. Un stagiaire de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a également participé à la session.

III. Adoption de l'ordre du jour

7. Les délégations ont adopté l'ordre du jour sans modification.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) CEE et organes subsidiaires

8. Le secrétariat a informé les représentants que le Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, avait nommé M^{me} Olga Algayerova (République slovaque) Secrétaire exécutive de la CEE. Il a indiqué que la CEE avait réduit ses budgets pour l'exercice biennal en cours et pour le suivant (2018-2019), s'agissant notamment des dépenses de personnel, des consultants, des services d'impression et des frais de voyage. Pour le moment, le secrétariat du Groupe de travail compense en partie ces manques grâce aux fonds des projets. L'effort de mobilisation de fonds sera maintenu et un nouveau projet sur les pertes alimentaires pourrait démarrer en 2018. Le secrétariat a annoncé que le Comité directeur des capacités et des normes commerciales avait tenu sa réunion annuelle les 12 et 13 avril 2017 et que les travaux du WP.7 avaient reçu un accueil très favorable, plusieurs délégations ayant manifesté un intérêt pour qu'ils s'articulent avec les travaux d'autres organes comme le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), la Division des transports et la Division de l'environnement. Le secrétariat a chaleureusement remercié les Sections spécialisées pour leur contribution apportée au marché fermier qu'il a organisé lors la session annuelle en avril (à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la CEE), estimant que cette initiative avait constitué une excellente occasion de présenter les travaux du WP.7 à un large public international, y compris à des décideurs de haut niveau. Les délégations ont remercié le secrétariat pour cette activité et pour les autres initiatives similaires qui ont contribué à mieux faire connaître le WP.7.

b) Autres organisations

9. Le représentant de l'International Nut and Dried Fruit Council (INC) a souligné que les normes jouaient un rôle important dans le commerce international et constituaient un élément de référence essentiel dans les contrats commerciaux. Il a affirmé que l'INC continuerait à participer au travail de normalisation de la CEE et à ses travaux et activités connexes. Il a également signalé que l'INC avait tenu son 36^e Congrès mondial sur les fruits à coque et les fruits secs à Chennai (Inde), du 19 au 21 mai 2017, qui avait rassemblé plus de 1 000 participants originaires de 73 pays. Le représentant de l'INC a invité les délégations à assister à son prochain congrès, qui se tiendra du 21 au 23 mai 2018 à Séville (Espagne).

10. Le représentant de la Commission du Codex Alimentarius a indiqué aux participants que lors de la vingt-huitième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités, la dernière main avait été mise aux annexes concernant les ananas en conserve à inclure dans la Norme pour certains fruits en conserve (Codex Stan 318-2015), et les légumes surgelés à inclure dans la Norme pour les légumes surgelés (Codex Stan 320-2015), et que plusieurs normes avaient donc été supprimées. Le Comité du codex sur les fruits et légumes traités a décidé que les propositions de nouveaux travaux seraient soumises directement pour approbation à la quarantième session de la Commission (17-22 juillet 2017) et n'a pas

fixé la date de sa prochaine session. Parmi les autres travaux en cours intéressant les participants à la session, le représentant a cité l'utilisation des certificats électroniques sans papier, la réglementation des régimes de validation par des tiers en matière de sécurité alimentaire et de pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires et l'examen actuel des questions relatives à l'authenticité/intégrité des produits alimentaires par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires. Le représentant de la Commission du Codex Alimentarius a en outre signalé qu'à sa quarantième session, la Commission examinerait les recommandations du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités, notamment s'agissant des propositions de nouveaux travaux (sur les noix de cajou, les kakis séchés, les patates douces séchées et les fruits secs), établirait des mécanismes pour entreprendre ces nouveaux travaux et fixerait une date pour la prochaine session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités. La quarantième session devrait également comprendre une réunion-débat des organisations internationales pour réfléchir à la question du Codex et des partenariats.

V. Examen des normes actuelles et des brochures explicatives correspondantes

a) Cerneaux de noix

11. La Section spécialisée a révisé le projet de norme de la CEE-ONU pour les cerneaux de noix sur la base des discussions approfondies tenues au cours de la réunion préparatoire informelle organisée avant la session officielle. Plusieurs modifications ont été apportées aux dispositions concernant le calibrage (types), les tolérances de calibre/de type et les prescriptions concernant l'homogénéité. Après de longues discussions, les délégations n'ont pu s'entendre sur les nouvelles définitions à donner aux termes « moitiés » et « écornés », mais sont parvenues à un consensus, à savoir conserver les définitions données dans la version 2002 actuelle de la norme pour ces deux types. Tous les changements apportés au projet de norme apparaîtront dans le document d'après-session.

12. La Section spécialisée a décidé de soumettre les modifications apportées à la norme relative aux cerneaux de noix au Groupe de travail pour adoption en novembre 2017.

b) Amendes en coque

13. La Section spécialisée a examiné la proposition faite par la délégation allemande visant à réviser la norme CEE-ONU pour les amendes en coque, qui proposait une modification de la définition du terme « entier » de telle sorte que, pour les amendes tendres et semi-tendres, une ouverture à la suture ne soit pas considérée comme un défaut. Les délégations ont accepté les changements proposés, qui apparaîtront dans le document d'après-session.

14. La Section spécialisée a décidé de soumettre la norme relative aux cerneaux de noix révisée au Groupe de travail pour adoption en novembre 2017.

c) Brochure explicative pour les cerneaux de noix

15. La Section spécialisée a examiné la Brochure explicative pour les cerneaux de noix en parallèle avec le projet de norme révisée pour les cerneaux de noix. Tous les changements apportés au projet de norme ont été reportés dans la brochure. Un groupe de travail composé de représentants de l'Allemagne, des États-Unis et de la France qui s'est réuni avant la session officielle pour examiner la brochure en détail a suggéré une série de changements supplémentaires à apporter aux photographies, aux textes et aux notes explicatives.

16. Il a été convenu que la délégation des États-Unis coordonnerait le travail de consultation effectué par un groupe de travail électronique composé de représentants de l'Allemagne, des États-Unis et de la France dans le but de finaliser la brochure avant la fin du mois d'août, laquelle serait ensuite diffusée par le secrétariat auprès des délégations. Si celles-ci acceptaient la version proposée, la brochure serait traduite en français et publiée dans les deux langues.

VI. Plan d'échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés et lignes directrices en matière d'inspection pour les produits secs et séchés.

17. La Section spécialisée a débattu du projet de Plan d'échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés et des lignes directrices en matière d'inspection pour les produits secs et séchés. Elle a étudié le document et y a apporté plusieurs modifications qui apparaîtront dans le document d'après-session. Les délégations sont convenues qu'un atelier pratique s'imposait pour valider le plan d'échantillonnage. L'INC a proposé d'organiser un tel atelier en 2018 et a insisté sur le fait que des représentants du secteur privé devraient également y participer afin de permettre aux parties concernées d'examiner les pratiques d'échantillonnage et d'inspection exposées dans le document et de les tester.

18. L'INC transmettra des propositions de dates et de lieux pour l'organisation de l'atelier avant la fin octobre 2017 au secrétariat, qui les communiquera aux délégations. Un groupe de travail inscrira les conclusions de l'atelier dans une version révisée du plan d'échantillonnage, que le secrétariat distribuera pour examen à la prochaine réunion de la Section spécialisée en 2018.

VII. Élaboration de nouvelles normes

19. Le Président a remercié le secrétariat pour avoir contacté les pays producteurs et exportateurs afin de faciliter les travaux sur le nouveau projet de normes relatives aux morceaux de noix de coco séchées, bananes séchées et papayes séchées et mûres.

a) Projet de norme CEE-ONU pour les morceaux de noix de coco séchées

20. La Section spécialisée a examiné le projet de norme CEE-ONU pour les morceaux de noix de coco séchées et a apporté plusieurs modifications aux points suivants : la définition du produit, par l'ajout des « noix de coco desséchées », qui font l'objet d'une norme du Codex, les caractéristiques minimales, la teneur en eau, le calibrage, les prescriptions concernant la qualité, l'homogénéité et le marquage, et la nature du produit. Les définitions des termes figurant dans l'annexe de la proposition de projet ont été soit déplacées et insérées dans la définition du produit ou dans l'annexe III de la norme-cadre, soit supprimées. La section relative à la présentation a été retirée par souci d'harmonisation avec la norme-cadre. Les changements apportés apparaîtront dans le document d'après-session.

21. La Section spécialisée a décidé de soumettre le document révisé au Groupe de travail pour adoption en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an, et de reprendre l'examen de la question à la session de 2018 de la Section spécialisée.

b) Projet de norme CEE-ONU pour les bananes séchées

22. La Section spécialisée a examiné en détail le projet de norme CEE-ONU pour les bananes séchées et a apporté plusieurs modifications à la définition du produit, aux prescriptions minimales relatives à la qualité, à la teneur en eau, au calibrage, aux tolérances de qualité, à l'homogénéité, au marquage, à la nature du produit et aux caractéristiques commerciales. Les définitions des termes figurant dans l'annexe de la proposition de projet ont été soit déplacées et insérées dans la définition du produit ou dans l'annexe III de la norme-cadre, soit supprimées. La section relative à la présentation a été retirée par souci d'harmonisation avec la norme-cadre. Le Rapporteur (États-Unis) a fait observer que le projet actuel s'appliquait aux bananes, mûres ou non. Les changements apportés apparaîtront dans le document d'après-session.

23. La Section spécialisée a décidé de soumettre le document révisé au Groupe de travail pour adoption en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an, et de reprendre l'examen de la question à la session de 2018 de la Section spécialisée.

c) Projet de norme CEE-ONU pour les papayes séchées

24. La Section spécialisée a examiné en détail le projet de norme CEE-ONU pour les papayes séchées. Le titre de la norme a été changé en « papaye mûre séchée » et plusieurs changements ont été apportés à la définition du produit, aux prescriptions minimales relatives à la qualité, à la teneur en eau, aux dispositions concernant les tolérances, aux tolérances de qualité, à l'homogénéité, au conditionnement, à la nature du produit et aux caractéristiques commerciales. Les définitions des termes figurant dans l'annexe de la proposition de projet ont été soit déplacées et insérées dans la définition du produit ou dans l'annexe III de la norme-cadre, soit supprimées. La section relative à la présentation a été retirée par souci d'harmonisation avec la norme-cadre.

25. La Section spécialisée a décidé de considérer le projet comme un travail inachevé. Tous les changements apportés lors de la présente session apparaîtront dans le document d'après-session. Le projet révisé sera examiné à la session de 2018 de la Section spécialisée.

VIII. Harmonisation et révision des normes

a) Prunes

26. La Section spécialisée a remercié la délégation française pour l'élaboration du projet de révision de la norme CEE-ONU concernant les prunes. Le Rapporteur (France) a expliqué brièvement que la plus grande partie des modifications proposées portaient sur l'harmonisation de la version existante de la norme avec la nouvelle norme-cadre.

27. La version anglaise du projet révisé ayant été publiée trop tard pour que les délégations anglophones puissent l'étudier, la Section spécialisée a décidé de poursuivre ses travaux sur le projet de norme révisée dans le cadre d'un groupe de travail électronique. Cette question continuera de figurer à l'ordre du jour de la session de 2018. La délégation française a proposé d'assumer la fonction de Rapporteur et a invité les autres délégations à lui faire parvenir leurs observations. Le secrétariat prendra contact avec d'autres pays producteurs afin qu'ils contribuent au nouveau projet de norme. La Section spécialisée tiendra une session informelle pour progresser dans sa tâche avant la session de 2018 de la Section spécialisée.

IX. Affiches explicatives

a) Abricots séchés

28. Le Rapporteur (Turquie) a donné des informations générales sur l'élaboration de l'affiche relative aux abricots séchés, qui a été préparée en collaboration avec un groupe de travail de l'Asie centrale composé de représentants du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. Les délégations ont exprimé leur préférence pour le projet d'affiche contenu dans le document INF.9 qui contenait des photographies représentant des abricots séchés de différentes régions productrices.

29. La délégation des États-Unis a proposé qu'à l'avenir, la Section spécialisée réfléchisse à l'élaboration d'affiches représentant également les limites autorisées pour les défauts (ce qui n'est pas le cas actuellement). Cela pourrait être très utile pour les producteurs et les inspecteurs. D'autres délégations ont estimé qu'il s'agissait d'une tâche de nature interprétative, devant faire l'objet d'un examen plus approfondi et susceptible de conduire à l'élaboration d'une brochure.

30. Il a été décidé que la Turquie travaillerait en collaboration avec le Groupe de travail de l'Asie centrale afin d'élaborer une version finale de l'affiche sur les abricots séchés en tenant compte des observations reçues de la Section spécialisée, et qu'elle la soumettrait au secrétariat dans les deux semaines.

b) Noix en coque et cerneaux de noix

31. La Section spécialisée a examiné les projets d'affiches pour les noix en coque et les cerneaux de noix, et a proposé plusieurs modifications à apporter au texte et aux photographies. Les photographies illustrant les classifications par couleur ainsi que les styles décrits dans la norme relative aux noix en coque existant dans d'autres documents de la CEE seront reproduites sur ces affiches. Le Rapporteur (États-Unis) a décidé de communiquer au secrétariat de la CEE les photographies de la brochure explicative pour les noix en coque et de la nouvelle brochure sur les cerneaux de noix afin qu'elles puissent être reproduites sur les affiches. Le Président a encouragé les autres délégations à fournir des photographies supplémentaires.

32. La Section spécialisée a décidé de s'atteler à la conception des affiches pour les noix en coque et les cerneaux de noix lorsque la brochure sur les cerneaux de noix aurait été finalisée par un groupe de travail coordonné par les États-Unis. La délégation des États-Unis travaillera en collaboration avec le secrétariat pour élaborer un projet définitif d'affiches qui sera diffusé par le Secrétariat.

c) Pistaches en coque

33. Le Rapporteur (Iran) a présenté le projet d'affiche pour les pistaches en coque, en précisant que d'autres photographies seraient disponibles en septembre, après la récolte. Il a été décidé que le projet d'affiche serait envoyé au secrétariat et distribué au sein de la Section spécialisée pour recueillir les observations et suggestions.

34. Le secrétariat a précisé que l'impression de toutes les affiches explicatives était une activité financée au titre d'un projet et que, pour bénéficier des fonds alloués à cet effet, celles-ci devraient être finalisées et imprimées au plus tard à la mi-novembre 2017.

X. Objectifs de développement durable et travaux de la Section spécialisée

35. Le secrétariat a expliqué que tous les organismes des Nations Unies étaient tenus d'aligner leurs travaux sur les objectifs de développement durable et leurs cibles pour 2030 et a demandé à la Section spécialisée d'examiner de quelle manière les travaux menés par la CEE dans le domaine des produits secs et séchés contribuaient à la réalisation de ces objectifs. La Section spécialisée a fondé son examen sur le travail de mise en correspondance effectué par la Section spécialisée des fruits et légumes et a élaboré un nouveau document reflétant les particularités des produits secs et séchés. Le document sera publié sur le site Web de la CEE en tant que document d'après-session.

XI. Questions diverses

36. Aucune question n'a été soulevée par la Section spécialisée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XII. Travaux futurs

37. La Section spécialisée a décidé d'inscrire à son ordre du jour pour 2018 les points ci-après :

- Nouvelle norme CEE-ONU pour les noix de cajou en coque ;
- Harmonisation et révision de la norme CEE-ONU pour les prunes ;
- Recommandations concernant les noix de coco séchées en morceaux et les bananes séchées ;
- Projet de norme pour les papayes mûres séchées ;

- Plan d'échantillonnage et directives relatives à l'inspection, et atelier pratique à mettre sur pied à ce propos (conformément au point VI ci-dessus) ;
- Harmonisation d'autres normes relatives aux produits secs et séchés avec la norme-cadre ;
- Affiche pour les pistaches en coque ;
- Élaboration d'affiches explicatives pour d'autres produits.

38. La Section spécialisée a également examiné la possibilité d'organiser un atelier informel soit en parallèle avec le Congrès mondial de l'International Nut and Dried Fruit Council (INC) qui se tiendra du 21 au 23 mai 2018 à Séville (Espagne), soit juste avant ou juste après le Congrès. Le secrétariat prendra contact avec l'INC et avec le Président de son Comité scientifique pour étudier cette possibilité.

XIII. Élection du bureau

39. La Section spécialisée a élu M. Dorian LaFond (États-Unis d'Amérique) en qualité de Président jusqu'au début de sa session de 2018.

XIV. Adoption du rapport

40. La Section spécialisée a adopté le rapport de sa soixante-quatrième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2017/2). La date et le lieu de sa prochaine session seront communiqués au cours de l'année 2017.
